



LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 février 2018, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Sylvain Léger

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Sylvain Tremblay

Les représentants du comité de parents

Daniel Cooke

Andreann Thibert

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire
Edmond Leclerc, commissaire
Raymond Ménard, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 20-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en y retirant le point 6 – *Entente intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et la CSCV concernant des dépassements d'élèves – délégation de signature.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

RÉSOLUTION 21-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS,
À GATINEAU**

RÉSOLUTION 22-CE (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 124 (2015-2016) intitulée « Contrats d'entretien ménager des écoles et des centres – adjudication »;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment que la compagnie Services Ménager Roy a obtenu le contrat d'entretien ménager pour l'école aux Quatre-Vents;

Attendu que la compagnie Services Ménagers Roy ne rencontre pas les attentes et les exigences de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;



738

Attendu qu'en vertu de l'article 5.4 (*Annulation et contrat*) la CSCV met fin au contrat à l'école aux Quatre-Vents à compter du 2 mars prochain;
Attendu l'analyse des soumissions par le comité d'évaluation tant sur le plan de la conformité et les critères de pointage le 1^{er} juin 2016;

Attendu que la compagnie Sibec était le deuxième soumissionnaire selon le comité d'évaluation;

Attendu qu'il s'agit d'un contrat d'une durée de 16 mois se terminant le 30 juin 2019;

Attendu les discussions et la recommandation des membres du comité relatif aux ressources matérielles élargi lors de la réunion du 26 février 2018;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le contrat OC20-16 pour l'entretien ménager à l'école aux Quatre-Vents soit octroyé à la compagnie Sibec pour la somme de quatre-vingt-quinze mille cent trente-six dollars (95 136 \$) taxes exclues. Ce contrat débutera le 5 mars 2018 et se terminera le 30 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 23-CE (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 47.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 mars 2018, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général